

LE **PLATEAU-**
MONT-ROYAL

PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020



Photo:
Toma Iczkovits

SOMMAIRE

Mot de la conseillère	3
Définition du développement durable	4
Le contexte montréalais	5
Le contexte du Plateau-Mont-Royal	7
Nos actions et engagements	10
Priorité d'intervention 1	10
Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles	
Priorité d'intervention 2	12
Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources	
Priorité d'intervention 3	15
Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé	
Priorité d'intervention 4	18
Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable	
Priorité d'intervention 5	19
Mobiliser les parties prenantes	
Annexe	20

MOT DE LA CONSEILLÈRE

RESPONSABLE DU DOSSIER DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens engagés et réfléchis puisse changer le monde. En réalité c'est toujours ce qui s'est passé. »

- Margaret Mead, anthropologue

En faites-vous partie ? Nous pensons que oui.



Nous pensons que, si le monde doit changer, c'est d'abord par l'engagement et l'action des communautés sur leur territoire. Par la mobilisation des voisins qui se retrouvent autour de projets d'embellissement, d'apaisement ou de partage. Par tous ces gestes sensés et ces meilleurs choix individuels

qui ont un grand impact sur le collectif, jour après jour. On vous voit aller, gens du Plateau-Mont-Royal, et on constate que vous êtes en feu !

Puisse l'administration de votre arrondissement être pour vous une inspiration. Nous voulons que nos gestes soient forts et significatifs. Nous rejetons les interventions spectaculaires qui lavent plus vert que vert. Nos engagements dans ce plan sont réalistes et applicables, audacieux et structurants. Accumulés, ou même parfois à eux seuls, ils font la différence. Je pense à la *Politique d'approvisionnement responsable*. Je pense aux super saillies qui font beaucoup plus que de sécuriser les traverses de rue. Je pense à nos exigences futures pour des événements éco-responsables. Et je pense aussi à notre vision pour l'économie sociale et pour l'économie circulaire en particulier des approches imbattables pour un développement réellement durable.

Parce que développement n'est pas synonyme de croissance. Parce que durable n'est pas synonyme de facile. Et parce que plan local concerne en fait toutes les échelles de la grande collectivité vivante.

Voici donc notre *Plan Local de Développement Durable 2016-2020*.

Bonne lecture !

Marianne Giguère,

Conseillère d'arrondissement
District de De Lorimier

DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, qui repose sur une nouvelle forme de gouvernance favorisant la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal se joint à la Ville de Montréal et souscrit à la définition issue du rapport de la Commission Brundtland. Le développement durable y est défini comme suit :

«...Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Depuis de nombreuses années Le Plateau-Mont-Royal intègre cette notion de durabilité et se veut un arrondissement agréable, sécuritaire et adapté à sa population.



Photo: Toma Iczkovits

Le Plateau-Mont-Royal est engagé dans l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens.

LE CONTEXTE MONTRÉALAIS

En juin 2016, le conseil d'agglomération de Montréal adoptait le *Plan Montréal Durable 2016-2020* à la suite d'un vaste exercice de concertation mené auprès de plus de 230 partenaires dont plusieurs organisations montréalaises, villes liées, arrondissements et services centraux. Ces partenaires ont identifié trois défis et quatre priorités d'intervention qui demandent d'agir en synergie et de consolider les interventions à l'échelle régionale et locale.

Les trois défis de Montréal en matière de développement durable pour l'exercice de planification 2016-2020 ont été identifiés comme étant :

Pour répondre à ces défis, *Montréal durable 2016-2020* fixe quatre priorités qui sont déclinées en 20 actions. Pour obtenir un impact maximal sur l'ensemble du territoire, ces priorités et actions sont intégrées dans l'ensemble des démarches montréalaises dont :

- le plan d'action de l'administration municipale ;
- les plans locaux de développement durable des arrondissements et villes liées ;
- le plan d'action des organisations partenaires.

Finalement, le *Plan Montréal Durable 2016-2020* rappelle les grandes cibles collectives qui résultent de différents exercices de planification et font état des engagements pris sur le plan international (voir diagramme à la page 6).

1 MONTRÉAL SOBRE EN CARBONE

Réduire de 80% les gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050
Réduire et s'adapter

2 MONTRÉAL ÉQUITABLE

Améliorer l'accès aux services et aux infrastructures
Inclure et lutter contre les inégalités

3 MONTRÉAL EXEMPLAIRE

Adopter des pratiques exemplaires de développement durable
Tracer la voie et mobiliser

3 DÉFIS

**MONTRÉAL SOBRE
EN CARBONE**

**MONTRÉAL
ÉQUITABLE**

**MONTRÉAL
EXEMPLAIRE**

4 PRIORITÉS D'INTERVENTION

Réduire les
émissions de GES et
la dépendance aux
énergies fossiles

Verdir, augmenter
la biodiversité et
assurer la pérennité
des ressources

Assurer l'accès à des
quartiers durables,
à échelle humaine
et en santé

Faire la transition
vers une économie
verte, circulaire et
responsable

10 CIBLES COLLECTIVES

↓ de **30%**
les émissions
de GES d'ici
2020
par rapport à 1990

↓ à **8,8 µg/m³**
la
concentration
de particules fines
dans l'air ambiant
d'ici 2020

Atteindre une
part modale,
à la pointe
du matin,
de **55%**
d'ici 2021

Atteindre une
consommation énergétique
égale ou inférieure à 1990
d'ici 2021
pour les bâtiments
des secteurs commerciaux
et industriels

↑ de 20 à
25%
l'indice de
canopée d'ici 2025
par rapport à 2007

↑ de 6 à **10%**
l'apport des
aires protégées
terrestres
par rapport à 2015

Atteindre les objectifs gouvernementaux
de valorisation
de **70%** des
matières recyclables de **60%** des
matières organiques
d'ici 2020

↓ de **20%**
la production
d'eau potable
d'ici 2020
par rapport à 2011

↓ de **10%**
la sédentarité
de la population
d'ici 2025
par rapport à 2012

↑ de **30%**
le nombre de
certifications
environnementales
d'ici 2020
par rapport à 2010

LE CONTEXTE DU PLATEAU-MONT-ROYAL

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHÉ

Depuis plusieurs années, Le Plateau-Mont-Royal est engagé dans l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens et souhaite maintenir un arrondissement à échelle humaine malgré la forte densité caractéristique au territoire.

C'est donc tout naturel que l'arrondissement ait pris part aux réflexions entourant le développement durable et ait été un partenaire engagé lors de la dernière édition du *Plan local de développement durable de Montréal 2010-2015*.

Résolument tourné vers l'avenir et avant même l'adoption du *Plan Montréal Durable 2016-2020*, l'arrondissement avait entamé des réflexions relatives entre autres à l'utilisation des locaux vacants pour des organismes à but non lucratif afin de leur offrir des espaces locaux à coût nul, à la création d'une Ruche d'art dans une bibliothèque afin de favoriser l'accessibilité à l'art et les rencontres sociales, à la rédaction d'une *Politique d'approvisionnement responsable* favorisant les achats respectueux de l'environnement et socialement responsables, à la gestion durable de la flotte de véhicules en mettant en place un système d'autopartage, et au

choix minutieux des végétaux pour nos aménagements paysagers afin de limiter les coûts annuels. Le succès du plan précédent est dû à l'engagement des employés et des citoyens.

Au sein de l'arrondissement, l'approche collaborative est favorisée lorsque les projets sont transversaux, comme dans le cas du présent *Plan local de développement durable*.

Un comité de 12 employés, représentant l'ensemble des divisions, a été formé afin d'établir les priorités d'action relatives au *Plan local de développement durable* et nous assure une plus grande adhésion de leur part en les impliquant dès le début de la démarche.

Chaque employé contribue d'une manière ou d'une autre à la réussite du plan de l'arrondissement, que ce soit dans la rédaction des cibles, dans la manière de repenser un processus afin de le bonifier ou dans la recherche de solutions à des problèmes réels.

Les citoyens vivent dans un milieu urbain dense, mais où la qualité de vie demeure notre principale préoccupation.



Photo : Toma Iczkovits

Le Plateau-Mont-Royal, un milieu urbain dense, où la qualité de vie prime.

LE CONTEXTE DU PLATEAU-MONT-ROYAL (suite)

LES DÉFIS ET ENJEUX PROPRES AU TERRITOIRE

Situé au centre de l'île, Le Plateau-Mont-Royal peut se prévaloir du titre d'arrondissement le plus dense et le plus jeune de Montréal en plus d'être une destination touristique très prisée et un milieu artistique unique. Avec 104 000 habitants, dont l'âge médian est inférieure à celui du reste de la Ville, pour un territoire de 8 km², la population se renouvelle également de presque 50 % tous les cinq ans, notamment de par sa proximité avec l'Université McGill. Il est également à noter qu'un peu plus de la moitié des ménages sont composés d'une seule personne.

65 % des citoyens du Plateau-Mont-Royal se déplacent grâce aux transports actifs et/ou collectifs, l'arrondissement dispose de 65 km de pistes cyclables dont 45 km

sont également praticables durant la saison hivernale. De nombreuses ruelles vertes, parcs et espaces verts contribuent à la réduction des îlots de chaleur urbains tout en créant un environnement sain et propice à la protection de la biodiversité.

L'arrondissement devra, dans chacune des interventions sur son territoire, prendre en considération les scénarios liés aux projections climatiques futures afin de rendre les infrastructures et les aménagements résilients face à l'augmentation des perturbations climatiques.

Une offre culturelle et sportive adaptée, ainsi que des rues aménagées, animées et sécurisées sont autant d'attraits pour une population diversifiée et en constante augmentation.



Le Plateau-Mont-Royal peut se prévaloir du titre d'arrondissement le plus dense et le plus jeune de Montréal.

LE CONTEXTE DU PLATEAU-MONT-ROYAL (suite)

BILAN DU PLAN PRÉCÉDENT (2014-2015)

Bien que plusieurs actions inscrites au plan aient été réalisées entre 2010 et 2014, l'adoption du *Plan local de développement durable* s'est faite en 2014 avec un plan d'action sur deux ans.

Sur les 31 actions inscrites au plan, 21 ont été réalisées en totalité, six partiellement réalisées et quatre n'ont pas été réalisées. Sur ces dernières, une de ses actions sera reconduite dans le présent plan et les trois autres ont dû être stoppées en raison du transfert de compétences entre les arrondissements et les services centraux. 87 % des actions ont donc été partiellement ou totalement réalisées.

Deux actions qui figuraient au précédent plan seront reconduites bien qu'elles ne figurent plus dans le *Plan 2016-2020*: l'arrondissement souhaite faire de la prévention en ce qui concerne le dépistage de fuites d'eau et former des employés à une conduite automobile plus écologique.

Plusieurs plans et politiques sont transversales au *Plan local de développement durable*. L'arrondissement s'appuie sur ceux-ci lors de projets.

- *Plan d'action culturel*
- *Politique de l'enfant*
- *Plan d'action municipale pour les aînés*
- *Plan de déplacement 2009-2024*
- *Plan de réduction de GES*
- *Plan de lutte aux changements climatiques*
- *Montréal sans pesticide*
- *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*
- *Politique d'approvisionnement responsable (local)*
- *Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal*



Photo: Toma Iczkovits

Le Plan d'action culturel est un des plans transversaux sur lequel l'arrondissement s'appuie pour son Plan local de développement durable.

NOS ACTIONS ET ENGAGEMENTS

PRIORITÉ D'INTERVENTION 1

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES

ACTION 1

Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

L'arrondissement s'engage à :

- Poursuivre ses efforts pour sécuriser les déplacements actifs des citoyens sur le trajet domicile-école-travail ;
- Poursuivre l'installation de nouveaux supports à vélos dans les lieux publics ;
- Travailler en partenariat avec la commission scolaire pour promouvoir les déplacements actifs chez les enfants et leurs parents sur le trajet domicile-école-travail.

Le saviez-vous ?

- En 2009, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal fût le premier à adopter un Plan de déplacement urbain ;
- En 2012, l'arrondissement a éliminé les places de stationnement aux intersections répondant ainsi aux prescriptions du code de la sécurité routière ;
- L'arrondissement offre déjà plus de 4 000 places de stationnement pour les vélos sur l'ensemble de son territoire ;
- L'arrondissement a mis en place plusieurs mesures d'apaisement de circulation depuis plusieurs années ;
- L'arrondissement offre une formation sur la sécurité à vélo pour des déplacements reliés au travail tous les deux ans et met à la disposition des employés des clés BIXI.



Photo: Éric Carrière

Le Plateau s'engage à poursuivre l'installation de nouveaux supports à vélos dans les lieux publics.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 1 (suite)

ACTION 2

Électrifier et optimiser les transports montréalais

L'arrondissement s'engage à :

- Participer aux efforts d'électrification de sa flotte de véhicules ;
- Poursuivre l'optimisation de l'utilisation des véhicules de la flotte de l'administration locale ;
- Former les employés à une conduite plus écologique.

Le saviez-vous ?

- L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal possède déjà 13 véhicules en partage pour 65 employés ;
- L'arrondissement a instauré la vignette 403 en 2014 afin d'augmenter le nombre d'espace de stationnement réservés aux véhicules en libre-service.



Le Plateau souhaite poursuivre les efforts d'électrification de sa flotte de véhicules.

ACTION 3

Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal

L'arrondissement s'engage à :

- Obtenir une certification lors de la construction ou de la rénovation des édifices municipaux conformément à la *Politique de développement durable pour les édifices de la Ville* ;
- Poursuivre la réduction de la consommation énergétique des édifices municipaux lors de travaux dans les bâtiments ;
- Remplacer les systèmes de réfrigération aux hydrochlorofluorocarbures (HCFC) dans les arénas.

Le saviez-vous ?

- Dès 2013, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal adhère à la *Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal* ;
- D'ici 2020, il n'y aura plus de bâtiments municipaux dotés d'un système HCFC dans Le Plateau-Mont-Royal.



Le projet de rénovation de la caserne 26 vise l'obtention d'une certification LEED – argent.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 2

VERDIR, AUGMENTER LA BIODIVERSITÉ ET ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES

ACTION 4

Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

L'arrondissement s'engage à :

- Poursuivre la plantation ou le remplacement d'arbres en identifiant les emplacements propices et en procédant à la plantation de 350 arbres additionnels par an sur le domaine public ;
- Promouvoir le programme *Mon jardin, Espace pour la vie* qui encourage l'aménagement de zone de biodiversité sur les terrains privés.

Le saviez-vous ?

- L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'est doté d'un plan de foresterie urbaine visant la préservation et le développement du patrimoine arboricole comme proposé dans la *Politique de l'arbre* ;
- L'arrondissement possède environ 17 000 arbres sur le domaine public ;
- L'arrondissement incite les grands propriétaires terriens (ICI) et les citoyens à planter des arbres sur leur propriété via le PIIA¹ ;
- Un plan d'entretien, d'irrigation et de suivi des jeunes arbres pour les quatre années suivant leur plantation a été mis en place par l'arrondissement il y a plusieurs années ;
- L'arrondissement réalise des aménagements favorables à la biodiversité sur le domaine public ;
- Dans le cadre de sa distribution annuelle de végétaux et de compost, au moins une espèce indigène est offerte.

ACTION 5

Accroître le verdissement du cadre bâti

L'arrondissement s'engage à :

- Poursuivre la mise en application du règlement 01-277-75 relatif au verdissement et au développement durable afin que les nouveaux bâtiments soient équipés de toitures claires ;
- Aménager un ou deux toits blancs sur les édifices municipaux lorsque possible.

Le saviez-vous ?

- Pour les nouveaux bâtiments ou lors de changement de volume (agrandissements), le règlement de l'arrondissement exige que les toits soient dotés de toitures claires ;
- La réglementation d'urbanisme exige déjà un taux minimal de verdissement lors d'une construction ou rénovation d'un bâtiment ;
- L'arrondissement a modifié en 2015 le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) précisant les agencements à effectuer pour l'aménagement de stationnements durables.

1. Plan d'implantation et d'intégration architecturale

PRIORITÉ D'INTERVENTION 2 (suite)

ACTION 6

Réduire et valoriser les matières résiduelles

L'arrondissement s'engage à :

- Poursuivre son objectif d'implanter les équipements pour assurer la collecte deux ou trois voies² sur le domaine public ainsi que dans certains édifices municipaux ;
- S'inscrire au programme *Ici on recycle* ;
- Sensibiliser les citoyens à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles afin d'augmenter la participation aux collectes et autres services ;
- Sensibiliser les citoyens à l'importance de participer à la collecte des matières organiques.

Le saviez-vous ?

- Lors des réunions et d'activités de l'administration locale, l'arrondissement n'offre plus de bouteilles à remplissage unique et utilise de la vaisselle réutilisable.

ACTION 7

Optimiser la gestion de l'eau

L'arrondissement s'engage à :

Évaluer la pertinence de développer des infrastructures multifonctionnelles inondables ;

- Optimiser la consommation d'eau dans les bâtiments municipaux en favorisant le remplacement de certains appareils, spécialement les équipements sanitaires défectueux, par des appareils à faible débit ;
- Promouvoir la réglementation sur l'usage de l'eau potable ;
- Dépister de manière préventive les fuites sur son réseau d'aqueduc.

Le saviez-vous ?

- L'arrondissement souhaite faire, en partenariat avec École Polytechnique de Montréal, des tests pour évaluer la captation des eaux pluviales dans les saillies verdies existantes et tenter d'optimiser celles-ci.



La gestion de l'eau sera optimisée dans Le Plateau.

2. Deux voies : collectes d'ordures ménagères et matières recyclables distinctes, trois voies : collectes d'ordures ménagère, matières recyclables et résidus alimentaires distinctes.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 2 (suite)

ACTION 8

Décontaminer les sols

L'arrondissement s'engage à :

- Identifier et procéder à la décontamination graduelle des terrains sous la responsabilité des administrations locales.

Le saviez-vous ?

- L'arrondissement et l'organisme les Amis du Champ des possibles ont une volonté affirmée de traiter une partie des contaminants par phytotraitement³ sur le site du Champ des possibles.



Le Champ des possibles

3. Procédé de décontamination des sols par l'extraction des contaminants dans différents types de végétaux

PRIORITÉ D'INTERVENTION 3

ASSURER L'ACCÈS À DES QUARTIERS DURABLES À ÉCHELLE HUMAINE ET EN SANTÉ

ACTION 9

Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion

L'arrondissement s'engage à :

- Poursuivre la formation des employés aux relations interculturelles, en gestion de la diversité et en accommodements raisonnables ;
- Offrir des stages et des emplois saisonniers aux jeunes afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle ;
- Poursuivre l'attribution de locaux vacants aux organismes à but non lucratif (OBNL) et entreprises d'économie sociale qui contribuent à la qualité de vie de la collectivité.

Le saviez-vous ?

- L'arrondissement a attribué neuf locaux en 2017 pour deux ans à coût nul pour des OBNL et entreprises d'économie sociale.



ACTION 10

Préserver le patrimoine et promouvoir la culture

L'arrondissement s'engage à :

- Poursuivre ses efforts dans l'offre d'activités de médiation culturelle ;
- Poursuivre ses efforts dans l'offre culturelle de proximité, conformément au *Plan d'action culturel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* ;
- Poursuivre la protection et la mise en valeur des bâtiments, d'ensembles et de secteurs d'intérêt patrimonial, en incluant le patrimoine moderne et le patrimoine industriel ;
- Évaluer la pertinence d'identifier et d'assurer la protection et la mise en valeur des paysages d'intérêt.

Le saviez-vous ?

- 50% de la programmation dans les bibliothèques et la maison de la culture de l'arrondissement est assurée par des artistes locaux ;
- La première Ruche d'art permanente dans une bibliothèque a vu le jour à la bibliothèque Mordecai-Richler ;
- Le règlement d'urbanisme et le PIIA assurent et encadrent la protection et la mise en valeur des bâtiments d'ensembles et de secteurs d'intérêt patrimonial, en incluant le patrimoine moderne et industriel.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 3 (suite)

ACTION 11

Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures

L'arrondissement s'engage à :

- Souscrire aux principes de l'accessibilité universelle lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments municipaux ;
- Intégrer les principes de l'accessibilité universelle dans la conception des projets d'aménagement du domaine public et d'architecture ;
- S'assurer de l'accessibilité optimale des équipements culturels et de loisirs.

Le saviez-vous ?

- Les principes de l'accessibilité universelle font partie intégrante des critères du PIIA de l'arrondissement.

ACTION 12

Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers

L'arrondissement s'engage à :

- Maintenir et renforcer les marchés actuellement présents sur le territoire pour en faire des lieux de destination ;
- Évaluer la pertinence et l'encadrement administratif requis afin de permettre aux dépanneurs qui offrent des fruits et légumes frais de bonifier la superficie de leur établissement et autoriser les étalages extérieurs ;
- Faire l'inventaire des actifs alimentaires locaux (jardins communautaires et collectifs, cuisines collectives, marchés publics ou saisonniers, fermes urbaines, etc.) ;
- Poursuivre et améliorer l'offre de services en sports et loisirs (piscines, centre sportifs, parcs et terrains de jeux, etc.), afin de rejoindre la population issue de l'immigration.

Le saviez-vous ?

- L'arrondissement accueille cinq marchés saisonniers durant la période estivale et un marché de Noël.

Photo : Zvie Leve



La bibliothèque et la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal



Marché fermier à la Place du Coteau-Saint-Louis

Photo : Benoit Rousseau

PRIORITÉ D'INTERVENTION 3 (suite)

ACTION 13

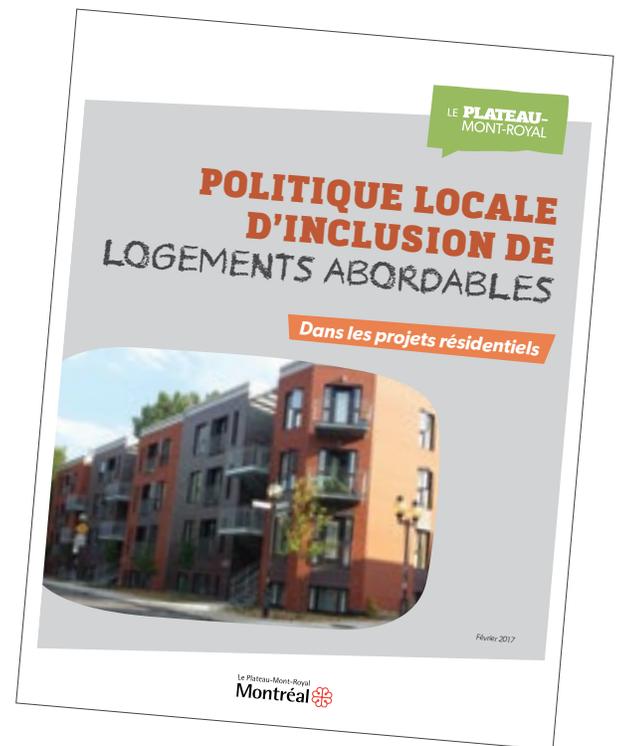
Poursuivre le développement de quartiers viables

L'arrondissement s'engage à :

- Poursuivre la réalisation ou le réaménagement de ruelles vertes.

Le saviez-vous ?

- Le maintien des commerces et des services de proximité est assuré par le règlement d'urbanisme, le PIIA et le PCCMOI⁴ ;
- L'ambitieuse politique locale d'inclusion ainsi que le PPCMOI assurent une offre résidentielle diversifiée et permettent de répondre aux besoins de l'ensemble de la population (familles, aînés etc.) ;
- L'arrondissement en compte à l'heure actuelle environ 80 ruelles vertes, dont une vingtaine de tronçons champêtres fermés à la circulation automobile.



Le Plateau a à cœur le développement de quartiers viables.

4. Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

PRIORITÉ D'INTERVENTION 4

FAIRE LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE, CIRCULAIRE ET RESPONSABLE

ACTION 14

Verdir l'économie

L'arrondissement s'engage à :

- Augmenter, dans la mesure du possible et selon les projets, le recours aux produits et services issus des entreprises d'économie sociale ;
- Évaluer la pertinence de mettre en œuvre un projet d'économie circulaire.

ACTION 15

S'approvisionner de façon responsable

L'arrondissement s'engage à :

- Former les employés concernés aux principes de l'approvisionnement responsable ;
- Ajouter, lorsque possible, une clause ou des critères relatifs à l'approvisionnement responsable dans les contrats d'achat de biens et de services.

Le saviez-vous ?

- L'arrondissement a adopté, lors du conseil du 3 avril 2017, une *Politique interne d'approvisionnement responsable*.

ACTION 16

Organiser des événements éco-responsables

L'arrondissement s'engage à :

- Mettre en place des mesures éco-responsables lors de la tenue de certains événements municipaux ;
- Contribuer à l'obtention de la désignation *Ville équitable* de *Fairtrade Canada* ;
- Installer des fontaines d'eau potable dans les lieux publics très fréquentés.



En 2017, l'arrondissement a adopté une *Politique interne d'approvisionnement responsable*.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 5 MOBILISER LES PARTIES PRENANTES

ACTION 17

Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés

L'arrondissement s'engage à :

- Évaluer la pertinence de mettre en place un comité réunissant les intervenants locaux pour favoriser la synergie et l'émergence de projets en développement durable sur le territoire ;
- Organiser une campagne pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de développement durable auprès des citoyens et des ICI ;
- Présenter le *Plan local de développement durable* aux employés et les informer quant à la forme que peut prendre le développement durable au sein de leurs activités respectives.

Le saviez-vous ?

- 12 employés font partie du comité interne du développement durable au sein de l'arrondissement ;
- Plusieurs organismes du territoire sont partenaires du *Plan Montréal Durable*.

ACTION 18

Faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable

L'arrondissement s'engage à :

- Participer aux rencontres des partenaires de Montréal durable 2016-2020.

ACTION 19

Rayonner ici et à l'échelle internationale

L'arrondissement s'engage à :

- Promouvoir les réalisations en développement durable de l'administration locale dans les réseaux, congrès, concours etc. ;
- Encourager les employés à participer à des missions de solidarité internationale.

Le saviez-vous ?

- Un employé de l'arrondissement a été en mission de solidarité en 2016.



La mobilisation citoyenne est au nombre des priorités de l'arrondissement.

Indicateur de suivi	Année de référence 2015	Projection 2020
1 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ET LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES		
ACTION 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun		
Adopter un plan local de déplacement d'ici 2020	Déjà adopté en 2009	
Sécuriser les déplacements actifs des citoyens sur les trajets domicile-école-travail	Mesures déjà en place sur le territoire	
Promouvoir les déplacements actifs chez les enfants et leurs parents sur le trajet domicile-école-travail		
Éliminer les places de stationnement aux intersections afin de respecter les prescriptions au code de la sécurité routière	Toutes	
Installer de nouveaux supports à vélos dans les lieux publics et aux abords des bâtiments municipaux	1 200 supports à vélos	Ajout de 1 500 supports
ACTION 2 : Électrifier et optimiser les transports montréalais		
Participer aux efforts d'électrification de la flotte de véhicules	Nombre de véhicules électriques	Aucun
Optimiser l'utilisation des véhicules de la flotte de l'administration locale afin d'en réduire le nombre	Nombre de véhicules en partage	Aucun
Augmenter le nombre d'espaces de stationnement réservés aux véhicules en libre-service (aux abords des édifices municipaux)	Nombre d'espaces réservés pour les véhicules en libre-service	Mesure déjà en place sur le territoire
ACTION 3 : Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal		
Adhérer à la <i>Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal</i>		
Obtenir une certification (LEED, BOMA BEST...) lors de la construction ou de la rénovation des édifices municipaux	Nombre d'édifices municipaux certifiés	Aucun
Réduire la consommation énergétique des édifices municipaux	GJ/an (à valider selon les projets retenus)	Deux aréas

Indicateur de suivi	Année de référence 2015	Projection 2020
---------------------	-------------------------	-----------------

ACTION 3 : Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal (suite)

Éliminer le mazout comme source d'énergie des édifices municipaux	Nombre d'arénes dotés d'un système HCFC	Deux	Aucun
Remplacer les systèmes de réfrigération au HCFC dans les arénes	% d'employés formés	Aucun	15 %

2 - VERDIR, AUGMENTER LA BIODIVERSITÉ ET ASSURER LA PÉRRÉNITÉ DES RESSOURCES

ACTION 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Se doter d'un plan de foresterie urbaine visant la préservation et le développement du patrimoine arboricole, tel que proposé dans la Politique de l'arbre		Mesure déjà en place	
Identifier les emplacements propices et procéder à la plantation d'arbres sur le domaine public (plan canopée)	Nombre d'arbres plantés sur le domaine public	17 000	Ajout de 1 400 arbres
Inciter les grands propriétaires terriens (ICI) et les citoyens à planter des arbres sur leur propriété	Nombre d'arbres plantés sur le domaine privé	inconnue	Évaluer comment comptabiliser ce chiffre
Mettre en place un plan d'entretien, d'irrigation et de suivi des jeunes arbres pour les quatre années suivant leur plantation		Mesure déjà en place	
Implanter des aménagements favorables à la biodiversité sur le domaine public (présence des trois strates végétales, plantes indigènes attirant les oiseaux, pollinisateurs etc.)		Mesure déjà en place pour nos aménagements	
Promouvoir le programme <i>Mon jardin, Espace pour la vie</i> qui encourage l'aménagement de zones de biodiversité sur les terrains privés	Nombre de jardins certifiés	18	Doubler le nombre de jardins certifiés

ACTION 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti

Adopter des dispositions réglementaires concernant les toits blancs et/ou verts		Mesure déjà encadrée par la réglementation	
---	--	--	--

Indicateur de suivi	Année de référence 2015	Projection 2020
ACTION 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti (suite)		
Modifier la réglementation d'urbanisme afin d'exiger un taux minimal de verdissement lors d'une construction ou rénovation d'un bâtiment	Mesure déjà encadrée par la réglementation	
Aménager des toits blancs ou verts sur les édifices municipaux	0	Deux toits blancs
Adopter un règlement pour favoriser l'aménagement de stationnements durables ou appliquer la Norme BNQ 3019-190/2013	Mesure déjà encadrée par la réglementation	
ACTION 6 : Réduire et valoriser les matières résiduelles		
Planter les équipements pour assurer la collecte deux ou trois voies sur le domaine public	Deux voies : trois parcs Trois voies : 0	Deux voies : cinq parcs Trois voies : deux parcs
Planter les équipements pour assurer la collecte deux ou trois voies dans l'ensemble des édifices municipaux	Deux voies : sept Trois voies : 0	Deux voies : sept Trois voies : trois
S'inscrire au programme <i> Ici on recycle </i>	0	Deux
Adopter une directive visant l'élimination de l'usage des bouteilles d'eau à remplissage unique lors des réunions et autres activités de l'administration locale		
Sensibiliser les citoyens à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles afin d'augmenter la participation aux collectes et autres services	58 % pour les matières recyclables et 5 % pour les résidus alimentaires	Selon les directives provinciales
Sensibiliser les citoyens à l'importance de participer à la collecte des matières organiques	2015 : 5 500 (potentiel) pour 162 tonnes	2020 : 42000 portes

Indicateur de suivi	Année de référence 2015	Projection 2020
ACTION 7 : Optimiser la gestion de l'eau		
Développer des infrastructures multifonctionnelles inondables	Aucune	Une
Optimiser la consommation d'eau dans les bâtiments municipaux en favorisant le remplacement de certains appareils par des appareils à faible débit		Remplacement d'équipement sanitaire défectueux avec dispositifs à faible débit
Promouvoir la réglementation sur l'usage de l'eau potable		
Favoriser les pratiques de gestion optimales des eaux de pluviiales dans la planification territoriale		Deux
Dépister les fuites sur les réseaux d'aqueduc	Aucun	30 % de l'arrondissement
ACTION 8 : Décontaminer les sols		
Identifier et procéder à la décontamination graduelle des terrains sous la responsabilité des administrations locales	Aucun	Un

3 - ASSURER L'ACCÈS À DES QUARTIERS DURABLES À ÉCHELLE HUMAINE ET EN SANTÉ

ACTION 9 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion

Former les employés aux relations interculturelles, en gestion de la diversité et en accommodements raisonnables	Nombre d'employés formés	10 employés / an
Offrir des stages et des emplois saisonniers aux jeunes afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle	Nombre de stages offerts aux jeunes	40 emplois saisonniers / an + 2 stages / an
Attribuer des locaux vacants aux OBNL et aux entreprises d'économie sociale qui contribuent à la qualité de vie de la collectivité	Nombre de locaux attribués	20 locaux

ACTION 10 : Préserver le patrimoine et promouvoir la culture

Augmenter la participation et le nombre d'activités de médiation culturelle		Maintenir la participation actuelle
---	--	-------------------------------------

Indicateur de suivi	Année de référence 2015	Projection 2020
ACTION 10 : Préserver le patrimoine et promouvoir la culture (suite)		
Bonifier l'offre culturelle de proximité	Environ 150 animations et spectacles par saison	Maintenir le nombre d'animations d'animations actuelles
Assurer la protection et la mise en valeur des bâtiments, d'ensembles et de secteurs d'intérêt patrimonial en incluant le patrimoine moderne et le patrimoine industriel	Mesure déjà encadrée par la réglementation	
Identifier et assurer la protection et la mise en valeur des paysages d'intérêt		
ACTION 11 : Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures		
Souscrire aux principes de l'accessibilité universelle lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments municipaux	Mesure déjà encadrée par la réglementation	
Appliquer les principes de l'accessibilité universelle lors des événements et des activités organisés par l'administration locale	Nombre d'événements	
Intégrer les principes de l'accessibilité universelle dans la conception des projets d'aménagement du domaine public et d'architecture		
S'assurer de l'accessibilité optimale des équipements culturels et de loisirs		
ACTION 12 : Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers		
Soutenir les nouveaux marchés saisonniers et autoriser les écoles ou autres organisations à accueillir des marchés en période estivale		
Permettre aux dépanneurs qui offrent des fruits et légumes frais de bonifier la superficie de leur établissement et autoriser les étalages extérieurs		
Faire l'inventaire et augmenter les actifs alimentaires locaux (jardins communautaires et collectifs, cuisines collectives, marchés publics ou saisonniers, fermes urbaines, etc.)	Deux cuisines collectives Cinq marchés publics Quatre jardins communautaires	Maintenir les actifs sur le territoire
Améliorer l'offre de service en sports et loisirs (piscines, centres sportifs, parcs et terrains de jeux, etc), afin de rejoindre la population issue de l'immigration		

Indicateur de suivi	Année de référence 2015	Projection 2020
ACTION 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables		
Maintenir, consolider et diversifier les commerces et les services de proximité qui répondent aux besoins de la population dans les quartiers		
Assurer une offre résidentielle diversifiée permettant de répondre aux besoins de l'ensemble de la population (familles, aînés etc.)		
Bonifier le réseau des ruelles vertes	74	10 ruelles vertes supplémentaires /an

4 - FAIRE LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE, CIRCULAIRE ET RESPONSABLE

ACTION 15 : Verdir l'économie

Augmenter le recours aux produits et services issus des entreprises d'économies sociale	Budget octroyé aux services en économie sociale	
Mettre en œuvre un projet d'économie circulaire		

ACTION 16 : S'approvisionner de façon responsable

Adopter une politique d'approvisionnement responsable		
Former les employés concernés aux principes de l'approvisionnement responsable	Nombre d'employés formés	Aucun
Ajouter une clause ou des critères relatifs à l'approvisionnement responsable dans les contrats d'achat de biens et de services		25

ACTION 17 : Organiser des événements éco-responsables

Mettre en place des mesures éco-responsables lors de la tenue de certains événements municipaux	Nombre d'événements avec des mesures éco-responsables	Aucun
Éliminer l'usage des bouteilles d'eau à remplissage unique lors des réunions et autres activités de l'administration locale		Cinq
Installer des fontaines (à boire) d'eau potable dans les lieux publics très fréquentés	Nombre de fontaines à eau	Six
Contribuer à l'obtention de la désignation <i>Ville équitable</i> de Fairtrade Canada		Ajout de trois fontaines

Indicateur de suivi	Année de référence 2015	Projection 2020
5 - MOBILISER LES PARTIES PRENANTES		
ACTION 18 : Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés		
Mettre en place un comité réunissant les intervenants locaux pour favoriser la synergie et l'émergence de projets en développement durable sur le territoire		
Organiser une campagne pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de développement durable auprès des citoyens et des ICI		
Présenter le <i>Plan local de développement durable</i> aux employés et les informer quant à la forme que peut prendre le développement durable dans le cadre de leurs activités respectives	12	50
ACTION 19 : Faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable		
Participer aux rencontres des partenaires de <i>Montréal durable 2016-2020</i>	Cinq	Se rendre à toutes les rencontres
ACTION 20 : Rayonner ici et à l'échelle internationale		
Promouvoir les réalisations en développement durable de l'administration locale dans les réseaux, congrès, concours etc.		
Encourager les employés à participer à des missions de solidarité internationale		

 /leplateaumontroyal

 /LePMR

 /LePMR

ville.montreal.qc.ca/plateau